

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerischer Hebammenverband   |
| <b>Band:</b>        | 95 (1997)   |
| <b>Heft:</b>        | 4   |
| <b>Artikel:</b>     | Et les sages-femmes romandes?   |
| <b>Autor:</b>       | Burkhalter, Anne  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-950965">https://doi.org/10.5169/seals-950965</a>   |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**A propos de maison de naissance:**

# ► Et les sages-femmes romandes?

**Pourquoi la salle de naissance de Châtel-St-Denis n'est-elle pas mentionnée dans l'article de février sur les maisons de naissance? Est-ce un simple oubli? Une méconnaissance de ce lieu romand de naissance alternative? Ou encore une difficulté de se faire reconnaître par nos pairs?**

**Anne Burkhalter**

**COMME** nos consœurs suisses alémaniques (journal de l'ASSF n° 2/97), le groupe de sages-femmes libérales romandes pratiquant à Châtel-St-Denis en salle de naissance indépendante avait déjà présenté sa démarche dans le journal de l'ASSF n° 11/94. C'est pourquoi nous avons été surprises et déçues de ne pas apercevoir le moindre «petit point rouge» romand sur la carte de notre pays indiquant la répartition des maisons de naissance de Suisse et des pays voisins dans l'article du mois de février dernier. Nous avions déjà pu remarquer que dans «Optima», le journal des pharmaciens, de novembre 1994, la journaliste Christine Lepine, bien informée, donnait une bonne description des alternatives alémaniques. Cependant, en fin d'article, elle posait la question suivante en caractères gras: «Et que font les Romandes?» Elle ne connaissait pas nos déjà deux ans d'existence!

Pourtant, la gestion de cette salle de naissance correspond à la définition de maison de naissance donnée dans le journal. En effet, cette salle est louée par la section fribourgeoise des sages-femmes, qui la sous-loue à un groupe de sages-femmes indépendantes romandes. Ces dernières y pratiquent les accouchements ambulatoires des parturientes qu'elles suivent. La situation architecturale de cette salle (dans la partie attenante à l'hôpital où se trouvent les cabinets médicaux) n'entame en rien cette définition, puisque sa gestion financière en est totalement indépendante.

## Le cadre

Malgré la forte retenue de la direction de l'hôpital et malgré les nombreuses

critiques et les blâmes successifs de leurs collègues médecins, l'équipe médicale de la maternité de Châtel-St-Denis (gynécologues et pédiatres) se sont fait fort non seulement de soutenir les sages-femmes indépendantes mais aussi de construire, d'investir, de défendre le projet et d'y prendre leur part de responsabilité. Leur démarche alternative s'inscrit globalement dans leur concept de maternité «amie des bébés» et des parents. Elle permet d'élargir le choix offert aux couples en Suisse romande: tout en garantissant une sécurité optimale, elle y intègre un accompagnement de la femme du début de la grossesse au post-partum et de l'accouchement par des sages-femmes libérales.

Il est vrai que cette alternative, fonctionnant maintenant depuis quatre ans, est restée un lieu de naissances ambulatoires seulement: ce n'est pas faute d'avoir imaginé l'ouverture de chambres qui auraient permis aux couples de

rester quelques jours accompagnés par leur sage-femme. Mais l'obstacle se situait plutôt au niveau du manque d'enthousiasme de la direction de l'hôpital sur lequel venait se greffer le problème du mode de facturation (avenant II à notre ancienne convention cantonale prolongé jusqu'à fin juin 1997) qui nous liait à la pratique de l'accouchement ambulatoire «pur». En outre, une difficulté importante nous semblait être celle de la participation financière des couples aux frais hôteliers, lors d'un séjour en maison de naissance.

## Les interrogations

Nous nous sommes posé la question suivante: les jeunes parents romands sont-ils prêts à payer là où ils ont la possibilité et l'habitude de faire participer leur caisse-maladie? Ou autrement posé: comment se fait-il que les couples alémaniques participent financièrement si facilement pour des montants importants lors d'un séjour en maison de naissance? D'autre part, les femmes connaissent-elles notre existence?



**Anne Burkhalter,**  
sage-femme indépendante clinicienne et enseignante installée depuis 12 ans comme sage-femme libérale.  
Donne des cours de sensibilisation et de formation à l'homéopathie et intervient en tant qu'enseignante vacataire dans le programme SF au Bon Secours à Genève.

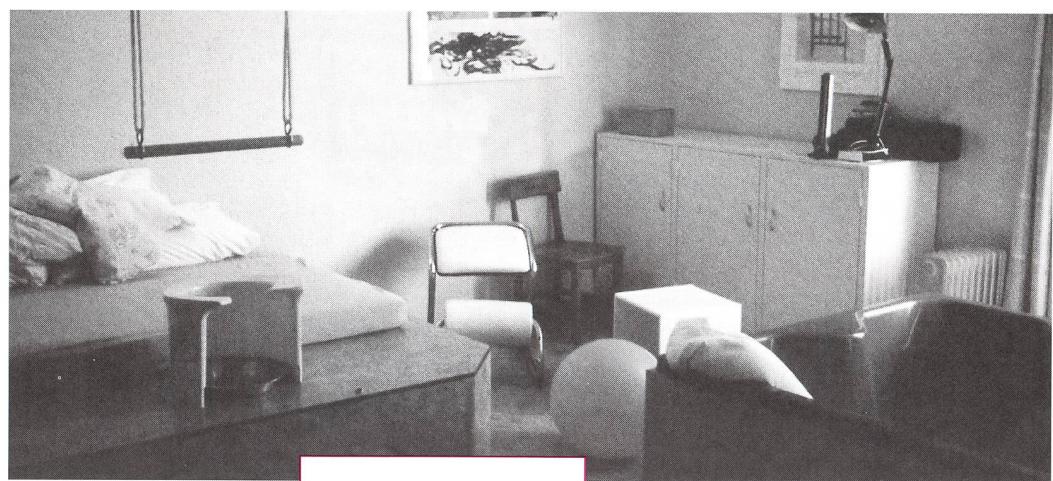
Ont-elles aisément accès aux informations concernant les différents choix possibles en matière de naissance? Comment faire mieux connaître notre activité si nos collègues alémaniques ont des difficultés à nous reconnaître?

Un élément de l'assurance de base LAMal, qui nous handicape dans l'évolution de notre activité et qui retient peut-être certaines femmes, se trouve véhiculé dans le public à travers la notion de limites cantonales à l'hospitalisation. En effet, nous devons faire savoir, et c'est là notre chance, l'avantage du concordat suisse qui nous lie aux assurances au-delà des frontières cantonales: les femmes, accompagnées de leur sage-femme libérale, passent les barrières cantonales sans problème, avec un tarif uniforme pour toute la Suisse!

De la part de certaines de nos collègues, nous avons entendu différentes remarques visant à nous exclure du concept de «maison de naissance».

Ces sages-femmes reprochent à notre projet:

- d'être dans l'enceinte d'un hôpital (bien qu'étant à part et indépendant des services de soins);
- de ne pas offrir aux couples la possibilité de séjourner durant une période postnatale;
- d'avoir une équipe médicale (deux gynécologues et deux pédiatres) qui nous assistent en cas de pathologie.



La salle indépendante

## Vers un concept de maison de naissance global?

Je me permets de dire notre chance de pratiquer harmonieusement en collaboration étroite avec des médecins ouverts et compétents; nous travaillons ensemble dans ce projet de salle de naissance avec présent à l'esprit l'espoir de voir grandir le choix des prestations à offrir aux familles, vers un concept de maison de naissance global.

Ce concept-là bénéficierait-il d'une appellation contrôlée et protégée?

Nous savons qu'en Suisse comme à travers l'Europe, les critères en matière de maison de naissance varient en fonction des projets et des législations en vigueur. Sachant que la LAMal ne reconnaît pas les maisons de naissance, le moment viendra-t-il d'en fixer des

critères (plus ou moins restrictifs ou ouverts) pour notre pays?

Pour l'instant et en l'état des choses, le débat reste ouvert. Avec les remaniements liés à la planification hospitalière que nous devons subir, nous pensons bien ne pas avoir fini de parler soit de sages-femmes agréées dans certains grands centres, soit de maisons de naissance dans les régions laissées vides de «maternité». Et nous espérons bien conserver nos rapports de bonne collaboration et d'ouverture avec les médecins, gynécologues et pédiatres, qui actuellement ébauchent déjà l'avenir obstétrical de notre pays, avec nous!

## En conclusion

Nous espérons être en mesure de continuer notre pratique encore bien quelque temps (voir la nouvelle planification hospitalière...). D'autre part, nous imaginons parfaitement avec bonheur et légitimité d'autres équipes de sages-femmes libérales créer des brèches dans les établissements hospitaliers de Suisse. L'ouverture des services de maternité aux collègues libéraux nous paraît une alternative intéressante entre l'accouchement à domicile et hospitalier, dans la mesure où elle y intègre un accompagnement global et individualisé de la part d'une sage-femme. Dans la mesure où cette salle de naissance indépendante met l'accent à la fois sur le lien entre l'hôpital et la maison, sur un retour précoce à domicile et sur une certaine garantie de la physiologie par le suivi sage-femme, il s'inscrit dans la ligne politique actuelle qui s'efforce de diminuer les coûts de la santé. Ce projet permet d'allier la sécurité optimale pour la mère et pour l'enfant et l'accompagnement de la famille d'un bout à l'autre de la maternité par une sage-femme.

## Pourquoi une salle de naissance dans l'enceinte d'un hôpital?

Le thème des maisons de naissance est plus que jamais actuel. Il reflète le besoin des femmes de se réapproprier leur accouchement et de passer du rôle de spectatrices à celui d'actrices de ce moment crucial.

Jusqu'en 1992, les Romandes pouvaient opter pour deux solutions: accoucher à domicile ou en milieu hospitalier. Depuis la création de la salle indépendante de Châtel-St-Denis, elles disposent d'une troisième solution qui leur permet d'accoucher en toute sécurité avec la sage-femme qui les a suivies durant leur grossesse tout en étant proches d'une structure hospitalière en cas de problème.

La parturiente dispose ainsi d'un lieu chaleureux, accueillant, non médicalisé, où mettre au monde son enfant devient sa propre œuvre et celle de son mari. En

cela, cette salle satisfait au besoin d'intimité familiale qui motive un accouchement à domicile.

De plus, quelques mètres à peine la séparent de la maternité de l'hôpital. Ainsi, en cas de problème, la future maman peut être très rapidement transférée en milieu hospitalier. Le critère de sécurité obstétricale est donc entièrement rempli.

Et pour les sages-femmes indépendantes qui utilisent cette salle, il est certainement important de disposer d'un lieu aussi protégé où officier. Certaines de pouvoir répondre à toute éventualité, elles peuvent y pratiquer leur art en toute harmonie et en toute quiétude, ce qui contribue sans aucun doute à créer une atmosphère de sérénité propice à l'accueil d'un nouvel être.